



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 156

OBJET : Comité des fêtes de Lomener

Arrivée du père Noël marin

Samedi 16 Décembre 2023

Circulation et stationnement interdits

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 416-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Monsieur Matthieu GAUTHIER-LE PRIOL, représentant le Comité des fêtes de Lomener – 2 route du Pérello – 56270 PLOEMEUR.

Considérant le dispositif de sécurité et sanitaire sur lequel le demandeur s'est engagé par le dépôt d'un guide de sécurité le 5 octobre dernier.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : le Comité des fêtes de Lomener est autorisé à occuper le domaine public communal dans le cadre de l'organisation de l'arrivée du père Noël marin prévue le samedi 16 décembre 2023.

A cette occasion la circulation et le stationnement de tous véhicules se feront de la manière suivante :

Place Gustave le Floch – partie située entre la rue du Grazu et le pignon du bar « Le Moulin Vert »

- Circulation et stationnement interdits du jeudi 14 décembre 2023 à 20h00 au lundi 18 décembre 2023 à 20h00.

Place Gustave le Floch la partie située devant la plage du port

- Circulation et stationnement interdits du samedi 16 décembre 2023 à 08h00 au dimanche 18 décembre 2023 à 08h00.

Quai Gilles Gahinet afin de tirer un feu d'artifice

- Circulation et stationnement interdits le samedi 16 décembre 2023 de 08h00 à 22h00.

Placette située rue de Beg Er Vir

- Stationnement interdit du jeudi 14 décembre 2023 à 20h00 au lundi 18 décembre 2023 à 20h00.
- Circulation interdite le samedi 16 décembre 2023 de 08h00 à 22h00.
- L'accès à la rue de Beg Er Vir se fera par le chemin de Port-Fontaine qui sera mis à double sens.

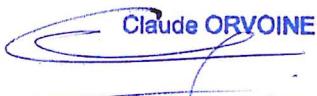
Rue du Grazu

- Circulation interdite entre la résidence du Rocher et la route du Pérello le samedi 16 décembre 2023 de 8h00 à 22h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux et entretenue par le demandeur.

Article 3 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de Police de Lorient, Madame la responsable de service de la Police Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 21 NOV. 2023


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex